

🐉 **Votre passeport + L'attestation de validation de votre VLS-TS ou votre titre de séjour en cours de validité.**

🐉 **Un justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :**

- ③ Facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou mobile, internet ; ou bail de location, ou quittance de loyer ou taxe d'habitation.
- ③ Si hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa CNI ou de sa carte de séjour, et justificatif de domicile (si l'adresse de la CNI n'est plus à jour).
- ③ Si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois.

🐉 **Une preuve d'inscription produite par l'établissement d'enseignement**

Une préinscription peut suffire au moment du dépôt du dossier mais l'inscription définitive devra être apportée au plus tard lors de la remise du titre.

Si vous êtes étudiant en « programme de mobilité », vous devez également fournir tout document produit par l'établissement justifiant que votre cursus relève d'un programme de mobilité au sein de l'Union européenne.

🐉 **La preuve du sérieux du suivi de vos études :**

- ③ Attestation de réussite ou diplômes.
- ③ Relevé de notes ou attestation de l'assiduité produite par l'établissement.

🐉 **Les justificatifs de vos ressources financières mensuelles, qui doivent être au moins égales à 615 € :**

- ③ Si vous êtes boursier du gouvernement français ou bénéficiaire de programmes européens : l'attestation de bourse.
- ③ Si vous êtes boursier de votre pays d'origine : l'attestation de bourse de l'organisme payeur du pays d'origine précisant le montant et la durée de la bourse.
- ③ Si vous travaillez (dans la limite de 60 % de la durée de travail annuelle, soit 96h) : vos 3 dernières fiches de paie.
- ③ Si vous êtes pris en charge par un tiers : les attestations bancaires de virements réguliers ou attestation sur l'honneur de versement des sommes permettant d'atteindre le montant requis.
- ③ Si vous disposez de ressources suffisantes : l'attestation bancaire de solde créditeur suffisant.
- ③ En cas de ressources multiples justifiant le montant total de 615 €, vous devrez joindre le justificatif de chacune de ces ressources.

🐉 **La preuve du paiement de la taxe :**

- ③ Fournir le timbre fiscal que vous aurez acheté sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr> ou auprès d'un buraliste (79 € pour la carte de séjour pluriannuelle d'une durée supérieure à un an, ou 49 € pour une carte de séjour temporaire d'une durée inférieure ou égale à un an).

🐉 **3 photographies d'identité récentes.**

À votre arrivée en France,
pensez à :

Effectuer vos démarches sur
<https://etudiant-etranger.ameli.fr>

afin d'obtenir votre couverture sociale obligatoire